



## Bulletin municipal N°3

Bonjour à tous,

Afin d'apporter un maximum de quiétude à ce joli village, voici quelques éléments à tenir en compte :

Nous avons dédié des conteneurs à déchets au cimetière afin que ce dernier reste propre et entretenu pour chacun d'entre nous.

Nous avons constaté une incompréhension quant à la poubelle à côté de la mairie, en effet, celle-ci est régulièrement remplie de déjections canine alors qu'elle devrait être utilisée uniquement pour les ordures non recyclables. Nous vous invitons à ramener vos déjections canines chez vous afin d'agréments par exemple le fumier ou le compost pour votre potager.

Nous tenons à rappeler que le tour de l'église est un endroit de partage et que nos chers amis à quatre pattes sont invités à ne pas y faire leurs besoins.

Petit rappel, l'espace devant les propriétés privées sont de la responsabilité du propriétaire de la parcelle. Il est important, pour faciliter l'accès aux piétons et éviter les accidents, d'entretenir son trottoir et sa pelouse.

La taille des arbres qui dépassent sur la voie publique et qui affleurent les lignes électriques ou la fibre sont également du ressort de chaque propriétaire. Nous avons subi une coupure de courant rue de l'église suite à un arbre tombé sur la ligne par manque d'entretien du propriétaire.

N'hésitez pas, si vous vous trouvez dans cette situation à contacter la société ENEDIS.

Nous vous rappelons que pour les démarches administratives tel que par exemple ; une demande de travaux ou un permis de construire, le dossier doit être remis en main propre lors d'un rendez-vous en mairie avec la secrétaire de mairie (lundi, mercredi et vendredi de 9h à 14h).

Besoin d'aide pour remplir le dossier ? N'hésitez pas à nous contacter, un conseiller se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches.

Merci à la Margrabant !

L'association la Margrabant est de retour et s'occupera dorénavant du fleurissement du village ainsi que de plein d'autres activités. N'hésitez pas à contacter les membres si vous êtes intéressés de les rejoindre ou simplement si vous avez des idées à leur soumettre.

### Activités culturelles et sportives

Une convention a été signée avec la communauté de communes des Voses du Sud pour la pratique des activités culturelles et sportives au sein d'associations.

Une participation à hauteur de 50€ par an et par enfant par la commune de FELON et 15€/an pour la communauté de communes.

L'attestation sera remise par la communauté de communes, elle sera à remplir et faire signer en mairie.

Cela concerne les enfants entre 3 et 18 ans domiciliés dans la commune ou en garde alterné.

N'hésitez pas à vous connecter sur notre site internet **felon.fr** (inscrivez-vous à la newsletter), où vous pourrez consulter toutes les infos de votre commune.

Belle journée à vous tous.

Le conseil municipal de FELON